

TRAITÉ DU SUBLIME OU
DU MERVEILLEUX DANS LE DISCOURS
TRADUIT DU GREC DE LONGIN
[1674]

PRÉFACE DU TRADUCTEUR¹

Ce petit traité, dont je donne la traduction au public, est une pièce échappée au naufrage de plusieurs autres livres que Longin² avoit composés. Encore n'est-elle pas venue à nous

¹ Cette traduction parut en 1674. – Dans la XXIII^e leçon de son ouvrage intitulé de l'*Hellénisme en France*, M. Egger parle ainsi de cette traduction de Boileau, qu'il appelle fort *méritoire* pour le temps où elle parut : «Malgré son goût studieux pour la langue grecque, Boileau était mal préparé pour la tâche difficile qu'il se donna. Le texte souvent corrompu du *Traité du Sublime* n'avait été qu'imparfaitement éclairci et corrigé par les travaux de Langbaine et de Tanneguy Le Fèvre. En général, le style technique des rhéteurs grecs était mal connu. A cet égard, il serait injuste de demander au poète traducteur de cette prose laborieuse et savante plus qu'il n'a pu donner. Aussi, la seule chose que nous relèverons dans la version française de Boileau, c'est l'excessive liberté dont il use avec son auteur; liberté fréquente alors, et que, dans sa Préface, il avoue avec franchise. «Il a songé qu'il ne s'agissait pas simplement de traduire Longin, mais de donner au public un Traité du sublime qui pût être utile.» De là des licences bien étranges dès les premiers mots . «Mon cher Postumius Térentianus.» Boileau a retranché *Postumius* «parce que, dit-il dans sa Note, *Térentianus* n'est déjà que trop long.» Ailleurs il supprime ou ajoute des mots, il passe toute une demi-page, parce que le détail de critique qu'on y trouve «est entièrement attaché à la langue grecque.» C'est ainsi que, vers le même temps, Perrot d'Ablancourt, dans sa traduction de Lucien, dont M. Boissonnade trouvait le style *excellent*, n'avait pas osé reproduire en français le dialogue instructif et agréable que Lucien intitule : *Jugement des consonnes devant le tribunal des voyelles...* t. II, p. 144. Ce jugement fait ressortir la malice assez injuste de celui-ci de Regnard :

Las d'être un simple auteur entêté de latin,
Pour imposer aux sots je traduisis Longin;
Mais j'avoue, en mourant, que je l'ai mis en masque,
Et que j'entends le grec aussi peu que le basque.
(Le Tombeau de M. B... D...)

² Denys-Cassius Longin était Syrien; on ignore la date et le lieu de sa naissance. Comme il fut le maître de Porphyre, qui naquit en 233, on suppose qu'il était plus âgé que lui d'au moins vingt ans, ce qui mettrait sa naissance à l'année 210 après Jésus-Christ. Sa mère naquit à Émèse ou à Apamène; son frère Fronton se distingua dans Athènes comme professeur de rhétorique. On peut croire qu'il naquit soit à Émèse, soit dans Apamène. Il appartient à la secte des néo-

tout entière; car bien que le volume ne soit pas fort gros, il y a plusieurs endroits défectueux, et nous avons perdu le *Traité des Passions*, dont l'auteur avoit fait un livre à part, qui étoit comme une suite naturelle de celui-ci. Néanmoins, tout défiguré qu'il est, il nous en reste encore assez pour nous faire concevoir une fort grande idée de son auteur, et pour nous donner un véritable regret de la perte de ses autres ouvrages. Le nombre n'en étoit pas médiocre. Suidas³ en compte jusqu'à neuf⁴, dont il ne nous reste plus que des titres assez confus. C'étoient tous ouvrages de critique. Et certainement on ne sauroit assez plaindre la perte de ces excellents originaux, qui, à en juger par celui-ci, devoient être autant de chefs-d'oeuvre de bon sens, d'érudition et d'éloquence. Je dis d'éloquence, parce que Longin ne s'est pas contenté, comme Aristote et Hermogène⁵, de nous donner

platoniciens, mais Plotin disait de lui qu'il étoit un littérateur φιλολόγος et point un philosophe φιλοσοφος. Eunape vantait son savoir et l'appelait une bibliothèque vivante et un musée ambulante, βιβλιοθήκην ἔμψυχον καὶ περιπατῶν Μουσεῖον. Appelé à Palmyre par la reine Zénobie pour lui enseigner la langue grecque et la philosophie, il devint son conseiller et son premier ministre. Il fut mis à mort en 273 par l'ordre d'Aurélien.

³ Lexicographe grec du X^e siècle. Son lexique renferme de précieux détails sur l'histoire littéraire et contient des fragments d'auteurs anciens dont les oeuvres sont perdues. (M. Chéron.)

⁴ Ruhnken en cite vingt-sept, et Langbaine lui attribue un vingt-huitième ouvrage, qu'un vieux grammairien donne comme étant de Denys de Phasèle. Voici le titre de quelques-unes de ces compositions : un Commentaire sur le discours de Démosthène contre Midias; des Observations sur Homère; un écrit important intitulé Φιλολόγοι; deux livres des Dictions attiques; des Dictions particulières à Antimachus; un livre des principes; un Discours dont le titre étoit *Odenat*.

⁵ Saint-Marc dit avoir vu écrit de la main de Capperonnier, en marge de la Préface de Boileau : «Personne n'a écrit si élégamment qu'Hermogène. Il suffit de le lire pour s'en convaincre. Il est infiniment plus élégant que Longin.» Hermogène vivait sous le règne de Marc-Aurèle (161-180 de l'ère vulgaire; il reste de lui cinq ouvrages qui forment un traité complet de rhétorique. (M. Chéron.)

Voici le titre de ces ouvrages : Τίχνη ῥητορικὴ περί στασεων, Περὶ ἰδεῶν, Περὶ μεθόδου δεινότητος, Προγυμνασματα. Suidas cite aussi de lui Περὶ κοιλῆς Συρίας, Ὑπομνήματα εἰς Δημοσθένην, Περὶ προοιμίων. Il fut en son temps regardé comme une merveille, et l'on dit qu'après sa mort, quand on ouvrit son corps, on lui trouva le coeur d'une grosseur extraordinaire et plus qu'humaine. Antiochus le sophiste disoit de lui :

Ὅυτος ὁ Ἑρμογένης, ὁ ἐν παισὶ μὲν γέρων, ἐν δὲ γηράσκουσιν παῖς. (Philostrate, *Vies des sophistes*.)

des préceptes tout secs et dépouillés d'ornements. Il n'a pas voulu tomber dans le défaut qu'il reproche à Cécilius, qui avoit, dit-il, écrit du sublime en style bas. En traitant des beautés de l'élocution, il a employé toutes les finesses de l'élocution. Souvent il fait la figure qu'il enseigne, et, en parlant du sublime, il est lui-même très-sublime. Cependant il fait cela si à propos et avec tant d'art, qu'on ne sauroit l'accuser en pas un endroit de sortir du style didactique. C'est ce qui a donné à son livre cette haute réputation qu'il s'est acquise parmi les savants, qui l'ont tous regardé comme un des plus précieux restes de l'antiquité sur les matières de rhétorique. Casaubon⁶ l'appelle un livre d'or, voulant marquer par là le poids de ce petit ouvrage, qui, malgré sa petitesse, peut être mis en balance avec les plus gros volumes.

Aussi jamais homme, de son temps même, n'a été plus estimé que Longin. Le philosophe Porphyre, qui avoit été son disciple, parle de lui comme d'un prodige. Si on l'en croit, son jugement étoit la règle du bon sens; ses décisions en matière d'ouvrages passaient pour des arrêts souverains, et rien n'étoit bon ou mauvais qu'autant que Longin l'avoit approuvé ou blâmé. Eunapius⁷, dans la vie des Sophistes, passe encore plus avant. Pour exprimer l'estime qu'il fait de Longin, il se laisse emporter à des hyperboles extravagantes⁸, et ne sauroit se résoudre à parler en style raisonnable d'un mérite aussi extraordinaire que celui de cet auteur. Mais Longin ne fut pas simplement un critique habile, ce fut un ministre d'État considérable, et il suffit, pour faire son éloge, de dire qu'il fut considéré de Zénobie, cette fameuse reine des Palmyréniens, qui osa bien se

⁶ *Exercit. I adv. Baronium.* Isaac Casaubon, théologien calviniste et savant critique, naquit à Genève le 8 de février 1559 et mourut à Londres le 1^{er} de juillet 1614. Il fut professeur de grec à Genève, puis à Paris, et, à la mort de Henri IV, il passa en Angleterre. Il a laissé de nombreux commentaires sur les auteurs grecs et latins. (M. Chéron.)

⁷ Auteur et médecin grec du IV^e siècle, qui a écrit les *Vies des philosophes*, qui sont parvenues jusqu'à nous, et une *Histoire des Césars* dont il ne reste que des fragments. (M. Chéron.)

⁸ Voir plus haut la note sur Longin.

déclarer reine de l'Orient après la mort de son mari Odenat⁹. Elle avoit appelé d'abord Longin auprès d'elle pour s'instruire dans la langue grecque; mais de son maître en grec elle en fit à la fin un de ses principaux ministres. Ce fut lui qui encouragea cette reine à soutenir la qualité de reine de l'Orient, qui lui rehaussa le coeur dans l'adversité, et qui lui fournit les paroles altières qu'elle écrivit à Aurélian, quand cet empereur la somma de se rendre. Il en coûta la vie à notre auteur; mais sa mort fut également glorieuse pour lui et honteuse pour Aurélian, dont on peut dire qu'elle a pour jamais flétri la mémoire. Comme cette mort est un des plus fameux incidents de l'histoire de ce temps-là, le lecteur ne sera peut-être pas fâché que je lui rapporte ici ce que Flavius Vopiscus¹⁰ en a écrit. Cet auteur raconte que l'armée de Zénobie et de ses alliés ayant été mise en fuite près de la ville d'Émese, Aurélian alla mettre le siège devant Palmyre, où cette princesse s'étoit retirée. Il y trouva plus de résistance qu'il ne s'étoit imaginé, et qu'il n'en devoit attendre vraisemblablement de la résolution d'une femme. Ennuyé de la longueur du siège, il essaya de l'avoir par composition. Il écrivit donc une lettre à Zénobie, dans laquelle il lui offroit la vie et un lieu de retraite, pourvu qu'elle se rendît dans un certain temps. Zénobie, ajoute Vopiscus, répondit à cette lettre avec une fierté plus grande que l'état de ses affaires ne lui permettoit. Elle croyoit par là donner de la terreur à Aurélian. Voici sa réponse:

Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur Aurélian.

«Personne jusques ici n'a fait une demande pareille à la tienne. C'est la vertu, Aurélian, qui doit tout faire dans la guerre. Tu me commandes de me remettre entre tes mains, comme si tu ne savois pas que Cléopâtre aima mieux mourir avec le titre de reine, que de vivre dans toute autre dignité. Nous attendons le secours des Perses; les Sarrasins arment pour nous; les Arméniens se sont déclarés en notre faveur; une troupe de voleurs dans la Syrie a défait ton armée : juge ce que tu dois attendre quand toutes ces forces seront

⁹ En 267, sous le règne de Gallien.

¹⁰ Écrivain latin, l'un des auteurs de l'*Histoire Auguste*. Il était né à Syracuse au III^e siècle et vivait à Rome au commencement du IV^e.

jointes. Tu rabattras de cet orgueil avec lequel, comme maître absolu de toutes choses, tu m'ordonnes de me rendre.»

Cette lettre, ajoute Vopiscus, donna encore plus de colère que de honte à Aurélian. La ville de Palmyre fut prise peu de jours après, et Zénobie arrêtée comme elle s'enfuyoit chez les Perses. Toute l'armée demandoit sa mort, mais Aurélian ne voulut pas déshonorer sa victoire par la mort d'une femme; il réserva donc Zénobie pour le triomphe et se contenta de faire mourir ceux qui l'avoient assistée de leurs conseils. Entre ceux-là, continue cet historien, le philosophe Longin fut extrêmement regretté. Il avoit été appelé auprès de cette princesse pour lui enseigner le grec. Aurélian le fit mourir pour avoir écrit la lettre précédente; car, bien qu'elle fût écrite en langue syriaque, on le soupçonnoit d'en être l'auteur. L'historien Zosime¹¹ témoigne que ce fut Zénobie elle-même qui l'en accusa. «Zénobie, dit-il, se voyant arrêtée, rejeta toute sa faute sur ses ministres, qui avoient, dit-elle, abusé de la foiblesse de son esprit. Elle nomma entre autres Longin, celui dont nous avons encore plusieurs écrits si utiles. Aurélian ordonna qu'on l'envoyât au supplice. Ce grand personnage, poursuit Zosime, souffrit la mort avec une constance admirable, jusques à consoler en mourant ceux que son malheur touchoit de pitié et d'indignation.»

Par là on peut voir que Longin n'étoit pas seulement un habile rhéteur, comme Quintilien et comme Hermogène, mais un philosophe digne d'être mis en parallèle avec les Socrates et avec les Catons. Son livre n'a rien qui démente ce que je dis. Le caractère d'honnête homme y paroît partout, et ses sentiments ont je ne sais quoi qui marque non-seulement un esprit sublime, mais une âme fort élevée au-dessus du commun. Je n'ai donc point de regret d'avoir employé quelques-unes de mes veilles à débrouiller un si excellent ouvrage, que je puis dire n'avoir été entendu jusqu'ici que d'un très-petit nombre de savants. Muret¹² fut le premier qui entreprit de la traduire en latin, à la

¹¹ Zosime, historien grec qui vivait sous Théodose le Jeune, a laissé en six livres une *Histoire générale de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Elle va d'Auguste jusqu'au temps où vivait l'historien.

¹² M. Ant. Muret, jurisconsulte et citoyen romain, né probablement à Toulouse, mort à Rome le 4 de juin 1585, âgé de soixante ans. Outre une tragédie latine : *Julius Cæsar*, des

sollicitation de Manuce¹³.; mais il n'acheva pas cet ouvrage, soit parce que les difficultés l'en rebutèrent, ou que la mort le surprit auparavant. Gabriel de Pétra¹⁴, à quelque temps de là, fut plus courageux, et c'est à lui qu'on doit la traduction latine que nous en avons. Il y a encore deux autres; mais elles sont si informes et si grossières que ce seroit faire trop d'honneur à leurs auteurs que de les nommer¹⁵. Et même celle de Pétra, qui est infiniment la meilleure, n'est pas fort achevée; car, outre que souvent il parle grec en latin, il y a plusieurs endroits où l'on peut dire qu'il n'a pas fort bien entendu son auteur. Ce n'est pas que je veuille accuser un si savant homme d'ignorance, ni établir ma réputation sur les ruines de la sienne. Je sais ce que c'est que de débrouiller le premier un auteur; et j'avoue d'ailleurs que son ouvrage m'a beaucoup servi, aussi bien que les petites notes de Langbaine et de M. Le Fèvre¹⁶; mais je suis bien aise d'excuser, par les fautes de la traduction latine, celles qui pourront m'être échappées dans la françoise. J'ai pourtant fait tous mes efforts pour la rendre aussi exacte qu'elle pouvoit l'être. A dire vrai, je n'y ai pas trouvé de petites difficultés. Il est aisé à un traducteur latin de se tirer d'affaire aux endroits mêmes qu'il n'entend pas. Il n'a qu'à traduire le grec mot pour

poésies et des épîtres latines, il a laissé des commentaires sur beaucoup de classiques grecs et latins et sur la jurisprudence. (M. Chéron.)

Il a commenté Térence, Horace, Cicéron, Salluste, Tacite : c'est dans ses notes sur Catulle qu'il promet une traduction du *Traité du Sublime*

¹³ Paul Manuce, fils de Alde, imprimeur et auteur de nombreux ouvrages d'érudition, né à Venise en 1512; il mourut à Rome le 7 d'avril 1574, où il avait été appelé pour surveiller l'impression et la publication des livres de théologie. (M. Chéron.)

La seconde édition du texte grec du *Traité du Sublime* est sortie de ses presses, Venise, 1554, in-4^o

¹⁴ Professeur de langue grecque à Lausanne, mort vers 1616.

Il fit imprimer sa traduction latine du *Traité du Sublime* à Genève, 1612, in-8^o, avec le texte que François Portus avoit publié dans cette ville; texte suivi par les éditeurs jusqu'en 1674, époque où Tollius fit paroître la meilleure édition qu'on eût encore possédée. (De Saint-Surin.)

¹⁵ Domenico Pizimenti et P. Pagani. – Bologne, 1644.

¹⁶ Gérard Langbaine fit réimprimer à Oxford, 1636, in-8^o, le texte de Longin et la traduction de Gabriel de Pétra, avec des notes. – Tanneguy Le Febvre, père de M^{me} Dacier, a donné Longin et Pétra avec des notes. Saumur, 1663, in-12. (M. Chéron.)

mot, et à débiter des paroles qu'on peut au moins soupçonner d'être intelligibles. En effet, le lecteur, qui bien souvent n'y conçoit rien, s'en prend plutôt à soi-même qu'à l'ignorance du traducteur. Il n'en est pas ainsi des traductions en langue vulgaire. Tout ce que le lecteur n'entend point s'appelle un galimatias, dont le traducteur tout seul est responsable. On lui impute jusqu'aux fautes de son auteur, et il faut en bien des endroits qu'il les rectifie, sans néanmoins qu'il ose s'en écarter.

Quelque petit donc que soit le volume de Longin, je ne croirois pas avoir fait un médiocre présent au public, si je lui en avois donné une bonne traduction en notre langue. Je n'y ai point épargné mes soins ni mes peines. Qu'on ne s'attende pas pourtant de trouver ici une version timide et scrupuleuse des paroles de Longin. Bien que je me sois efforcé de ne me point écarter en pas un endroit des règles de la véritable traduction, je me suis pourtant donné une honnête liberté, surtout dans les passages qu'il rapporte. J'ai songé qu'il ne s'agissoit pas simplement ici de traduire Longin, mais de donner au public un Traité du sublime qui pût être utile. Avec tout cela néanmoins il se trouvera peut-être des gens, qui non-seulement n'approuveront pas ma traduction, mais qui n'épargneront même pas l'original. Je m'attends bien qu'il y en aura plusieurs qui déclineront la juridiction¹⁷ de Longin, qui condamneront ce qu'il approuve, et qui loueront ce qu'il blâme. C'est le traitement qu'il doit attendre de la plupart des juges de notre siècle. Ces hommes accoutumés aux débauches et aux excès des poètes modernes, et qui, n'admirant que ce qu'ils n'entendent point, ne pensent pas qu'un auteur se soit élevé s'ils ne l'ont entièrement perdu de vue; ces petits esprits, dis-je, ne seront pas sans doute fort frappés des hardiesses judicieuses des Homères, des Platons et des Démosthènes. Ils chercheront souvent le sublime dans le sublime, et peut-être se moqueront-ils des exclamations que Longin fait quelquefois sur des passages qui, bien que très-sublimes, ne laissent pas que d'être simples et naturels, et qui saisissent plutôt l'âme qu'ils n'éclatent aux yeux. Quelle assurance pourtant que ces messieurs aient de la netteté de leurs lumières, je les prie de considérer que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un apprenti que je leur offre, mais le chef-d'oeuvre d'un des plus savants critiques de l'antiquité. Que s'ils ne voient pas la beauté de ces passages, cela peut aussitôt venir de la foiblesse de leur vue que du peu d'éclat

¹⁷ Toutes les éditions du XVII^e et du XVIII^e siècle portent *jurisdiction*.

dont ils brillent. Au pis aller, je leur conseille d'en accuser la traduction, puisqu'il n'est que trop vrai que je n'ai ni atteint ni pu atteindre à la perfection de ces excellents originaux; et je leur déclare par avance que s'il y a quelques défauts, ils ne sauroient venir que de moi.

Il ne reste plus, pour finir cette préface, que de dire ce que Longin entend par sublime; car, comme il écrit de cette manière après Cécilius, qui avoit presque employé tout son livre à montrer ce que c'est que le sublime, il n'a pas cru devoir rebattre une chose qui n'avoit été déjà que trop discutée par un autre. Il faut donc savoir que par sublime, Longin n'entend pas ce que les orateurs appellent le style sublime, mais cet extraordinaire et ce merveilleux qui frappe dans le discours, et qui fait qu'un ouvrage enlève, ravit, transporte¹⁸. Le style sublime veut toujours de grands mots; mais le sublime se peut trouver dans une seule pensée, dans une seule figure, dans un seul tour de paroles. Une chose peut-être dans le style sublime et n'être pourtant pas sublime, c'est-à-dire, n'avoir rien d'extraordinaire ni de surprenant. Par exemple : *Le souverain arbitre de la nature d'une seule parole forma la lumière* : voilà qui est dans le style sublime; cela n'est pas néanmoins sublime, parce qu'il n'y a rien là de fort merveilleux, et qu'on ne pût aisément trouver. Mais, *Dieu dit : Que la lumière se fasse, et la lumière se fit* : ce tour extraordinaire d'expression, qui marque si bien l'obéissance de la créature aux ordres du Créateur, est véritablement sublime¹⁹, et a quelque chose de divin. Il faut donc entendre par sublime, dans Longin, l'extraordinaire, le surprenant, et, comme je l'ai traduit, le merveilleux dans le discours²⁰.

¹⁸ On est forcé de convenir avec La Harpe (*Lycée*, t. I) que *Boileau s'est mépris sur le but principal de l'ouvrage de Longin*. Il s'agit essentiellement dans ce livre du style qui convient aux sujets élevés. (Daunou.)

On peut apporter comme restriction à ce jugement de La Harpe, accepté par Daunou, ce passage de Ruhnken : «ΠΕΡ'Ι ἹΨΟΓΣ. Hic liber vere aureus de quo omnium optime nobis judicasse videtur Boilavius in praef. versionis Gallicae, bono litterarum et veræ eloquentiæ...» Édit. de M. Egger, 1837.

¹⁹ Voir la Réflexion X.

²⁰ Ici finit la préface dans les éditions de 1674, in-4° et petit in-12; mais on lit dans l'édition de 1675, grand in-12, et dans quelques exemplaires de 1674, grand in-12 (il est aussi à 1677, Elz.), le passage suivant, supprimé dans toutes les autres :

J'ai rapporté ces paroles de la Genèse, comme l'expression la plus propre à mettre ma pensée en jour, et je m'en suis servi d'autant plus volontiers que cette expression est citée avec éloge par Longin même, qui, au milieu des ténèbres du paganisme, n'a pas laissé de reconnoître le divin qu'il y avoit dans ces paroles de l'Écriture²¹. Mais que dirons-nous d'un des plus savants hommes de notre siècle²², qui, éclairé des lumières de l'Évangile, ne s'est pas aperçu de la beauté de cet endroit; a osé, dis-je, avancer, dans un livre qu'il a fait pour démontrer la religion chrétienne²³, que Longin s'étoit trompé lorsqu'il avoit cru que ces paroles étoient sublimes? J'ai la satisfaction au moins que des personnes non moins considérables par leur piété que par leur profonde érudition, qui

«Au reste, je suis bien aise d'avertir ici le lecteur amoureux des matières de rhétorique, que dans peu il doit paroître une nouvelle traduction du chef-d'oeuvre de l'art, je veux dire de la rhétorique d'Aristote. Elle est de M. Cassandre; c'est l'ouvrage de plusieurs années; je l'ai vu, et je puis répondre au lecteur que jamais il n'y a eu de traduction ni plus claire, ni plus exacte, ni plus fidèle. C'est un ouvrage d'une extrême utilité, et pour moi j'avoue franchement que sa lecture m'a plus profité que tout ce que j'ai jamais lu en ma vie.»

L'addition fut faite avec précipitation sur un feuillet non paginé qu'on intercala facilement dans les exemplaires non vendus de l'édition de 1674, parce que la préface n'y est point paginée (non plus qu'à 1675); mais on s'en aperçoit en examinant la première pagination du chapitre premier, dont les nombres ne correspondent point à ceux des feuillets. Cette précipitation entraîna dans quelques fautes qui furent corrigées dans la suite du tirage pour les feuillets destinés à l'édition de 1675, et que Desmaiseaux (p. 109) ni M. de Saint-Surin (ils ont les premiers donné l'addition) n'ont pu apercevoir, parce qu'ils n'ont pas connu l'édition de 1674, grand in-12.

Voilà des remarques bien minutieuses, mais elles ne sont pas sans utilité. Elles prouvent l'empressement de Boileau à obliger, même aux dépens de sa réputation. La traduction de Cassandre allait bientôt paraître (l'achevé d'imprimer, dit Desmaiseaux, est du 13 avril 1675); il importait de prévenir le public en faveur d'un homme de lettres malheureux.

Nous disons qu'elle allait paraître, quoique sa première édition fût de 1654. C'est que Cassandre y avait fait tant de changements qu'elle pouvait, dit encore Desmaiseaux, passer pour un ouvrage tout nouveau... et, selon la remarque du même auteur, Boileau dut supprimer l'addition dans son édition suivante, ou en 1683, parce que l'ouvrage alors n'était plus nouveau. (Berriat-Saint-Prix.)

²¹ Voir au chapitre IX ce qu'il faut penser de l'authenticité de ce passage.

²² Huet, évêque d'Avranches. – Voyez la Réflexion X.

²³ *Demonstratio evangelica*.

nous ont donné depuis peu la traduction du livre de la Genèse²⁴, n'ont pas été de l'avis de ce savant homme, et dans leur préface, entre plusieurs preuves excellentes qu'ils ont apportées pour faire voir que c'est l'Esprit-Saint qui a dicté ce livre, ont allégué le passage de Longin, pour montrer combien les chrétiens doivent être persuadés d'une vérité si claire, et qu'un païen même a sentie par les seules lumières de la raison.

Au reste, dans le temps qu'on travailloit à cette dernière édition²⁵ de mon livre, M. Dacier, celui qui nous a depuis peu donné les odes d'Horace en françois, m'a communiqué de petites notes très-savantes qu'il a faites sur Longin, où il a cherché de nouveaux sens inconnus jusqu'ici aux interprètes. J'en ai suivi quelques-unes; mais, comme dans celles où je ne suis pas de son sentiment je puis m'être trompé, il est bon d'en faire les lecteurs juges. C'est dans cette vue que je les ai mises²⁶ à la suite de mes remarques; M. Dacier n'étant pas seulement un homme de très-grande érudition et d'une critique très-fine, mais d'une politesse d'autant plus estimable qu'elle accompagne rarement un grand savoir. Il a été disciple du célèbre M. Le Fèvre, père de cette savante fille à qui nous devons la première traduction qui ait encore paru d'Anacréon en françois, et qui travaille maintenant à nous faire voir Aristophane, Sophocle et Euripide en la même langue²⁷.

J'ai laissé dans toutes mes autres éditions cette préface telle qu'elle étoit lorsque je la fis imprimer pour la première fois, il y a plus de vingt ans, et je n'y ai rien ajouté; mais aujourd'hui²⁸, comme j'en revoyois les épreuves, et que je les allois rendre à l'imprimeur, il m'a paru qu'il ne seroit peut-être pas mauvais, pour mieux faire connoître ce que Longin entend par ce mot de *sublime*, de joindre encore ici au passage que j'ai rapporté

²⁴ Les solitaires de Port-Royal, surtout Le Maistre de Sacy. (Brossette.)

²⁵ C'est-à-dire l'édition de 1683.

²⁶ Berriat-Saint-Prix a cru devoir ne donner que par extraits les notes de Dacier, nous les reproduirons en entier et les mettrons à la suite des Remarques de Boileau. Nous mettrons au bas du texte de la traduction les notes de Boivin, etc., etc.

²⁷ Elle devint depuis M^{me} Dacier.

²⁸ 1701.

de la Bible quelque autre exemple pris d'ailleurs. En voici un qui s'est présenté assez heureusement à ma mémoire²⁹. Il est tiré de l'*Horace* de M. Corneille. Dans cette tragédie, dont les trois premiers actes sont, à mon avis, le chef-d'oeuvre de cet illustre écrivain, une femme qui avoit été présente au combat des trois Horaces, mais qui s'étoit retirée un peu trop tôt, et n'en avoit pas vu la fin, vient mal à propos annoncer au vieil Horace, leur père, que deux de ses fils ont été tués, et que le troisième, ne se voyant plus en état de résister, s'est enfui. Alors ce vieux Romain, possédé de l'amour de sa patrie, sans s'amuser à pleurer la perte de ses deux fils, morts si glorieusement, ne s'afflige que de la fuite honteuse du dernier, qui a, dit-il, par une si lâche action, imprimé un opprobre éternel au nom d'Horace. Et leur soeur, qui étoit là présente, lui ayant dit :

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois?

il répond brusquement :

Qu'il mourût.

Voilà de fort petites paroles; cependant il n'y a personne qui ne sente la grandeur héroïque qui est renfermée dans ce mot, *Qu'il mourût*³⁰, qui est d'autant plus sublime, qu'il est simple et naturel, et que par là on voit que c'est du fond du coeur que parle ce vieux héros, et dans les transports d'une colère vraiment romaine. De fait, la chose auroit beaucoup perdu de sa force, si au lieu de *Qu'il mourût*, il avoit dit : *Qu'il suivît l'exemple de ses deux frères*; ou *Qu'il sacrifiât sa vie à l'intérêt et à la gloire de son pays*. Ainsi c'est la simplicité même de ce mot qui en fait la grandeur. Ce sont là de ces choses que Longin appelle sublimes, et qu'il auroit beaucoup plus admirées dans Corneille, s'il avoit vécu du temps de Corneille, que ces grands mots dont Ptolomée remplit sa bouche au commencement de la *Mort de Pompée*³¹ «A plus forte raison, un roi d'Égypte qui n'a point vu

²⁹ Voyez la Réflexion X.

³⁰ «Voilà ce fameux *qu'il mourût*, ce trait du plus grand sublime, ce mot auquel il n'en est aucun de comparable dans toute l'antiquité. Tout l'auditoire fut si transporté qu'on n'entendit jamais le vers faible qui suit; et le morceau *n'eût-il que d'un moment retardé sa défaite*, étant plein de chaleur, augmente encore la force du *qu'il mourût*. (Voltaire, *Commentaires sur Corneille*, t. I.)

³¹ Que devant Troie en flamme, Hécube désolée
Ne vienne point pousser une plainte ampoulée,

TRAITÉ DU SUBLIME

Pharsale, et à qui cette guerre est étrangère, ne doit point dire que les dieux étaient étonnés en se partageant... ces champs empestés, ces montagnes de morts qui se vengent, ces débordements de parricides; ces troncs pourris étaient notés par Boileau comme un exemple d'enflure et de déclamation.» (Voltaire, *Commentaires sur Corneille*, t. I.), pour exagérer les vaines circonstances d'une déroute qu'il n'a point vue.

Source : *Oeuvres complètes de Boileau accompagnées de notes historiques et littéraires et précédées d'une étude sur sa vie et ses ouvrages* par A. Ch. Gidel, professeur de rhétorique au Lycée Condorcet, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, troisième tome, Paris, Garnier frères, librairies-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, 1873, p. 435-445.